

Conseil Exécutif du 21 mai 2013

**DÉLIBÉRATION N°119/2013**

**AUTORISATION À LA SCI CYNTILONOON DE DÉPOSER UNE DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code local de l'urbanisme ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** la demande de Monsieur Ferdinand VIGNEAU, gérant de la SCI CYNTILONOON, en date du 18 novembre 2012 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fournir un accord de principe pour la cession d'un terrain situé sur les parcelles cadastrées section BM sous les numéros 4 et 159 commune de Saint-Pierre à la SCI CYNTILONOON ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1<sup>er</sup>.** Monsieur Ferdinand VIGNEAU, gérant de la SCI CYNTILONOON, est autorisé à déposer une demande de permis de construire un local commercial sur un terrain propriété de la collectivité territoriale situé sur les parcelles cadastrées SBM 4 et 159 boulevard Port en Bessin à Saint-Pierre, d'une superficie d'environ 1 470 m<sup>2</sup>, en attendant la cession dudit terrain prévue intervenir lors de la prochaine séance officielle.

**Article 2.** La présente délibération sera transmise à Madame le Sénateur-Maire, au représentant de l'État et sera publiée au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que sur le site du conseil territorial.

**Adopté**

7 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 7  
Membres votants : 7

**Transmis au représentant de l'État**

Le 23 MAI 2013

Publié le

  
**ACTE EXÉCUTOIRE**

**Le Président,**

Pour le Président et par délégation,  
le 1er Vice-Président,

  
Stéphane LÉNORMAND

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

**SAINT-PIERRE et MIQUELON**  
Reçu à la Préfecture  
Le .....23..MAI..2013....

Conseil Exécutif du 21 mai 2013

**RAPPORT DU PRÉSIDENT**

**AUTORISATION À LA SCI CYNTILONOON DE DÉPOSER UNE DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Par courrier en date du 18 novembre 2012, Monsieur Ferdinand VIGNEAU, gérant de la SCI CYNTILONOON faisait part au conseil territorial de son intérêt pour l'acquisition d'un terrain propriété de la collectivité territoriale situé boulevard Port en Bessin sur la commune de Saint-Pierre afin d'y construire un local commercial.

Le projet de cession a été inscrit à l'ordre du jour de la séance officielle prévue le 28 mai prochain.

Soucieux de débiter les travaux, Monsieur Ferdinand VIGNEAU souhaiterait déposer une demande de permis de construire dans les meilleurs délais. Aussi, dans l'attente de la prochaine séance officielle au cours de laquelle est prévue intervenir la cession de la parcelle, il convient de l'autoriser à déposer sa demande auprès de l'autorité compétente.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**

  
**Stéphane LENORMAND**

